



COMMUNAUTE  
DE COMMUNES

**Vosges du Sud**

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 42  
Présents : 31  
Absents : 11  
dont suppléés : 1  
dont représentés : 4  
Votes pour : 36  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 36

**Date de la convocation**  
21/11/2023

**Date de publication**  
04/12/2023

REPUBLICQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 28 novembre 2023**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Titulaires présents :** M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, B. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

**Suppléant avec voix délibérative :** D. ILTIS

**Pouvoirs :** M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, D. VALLVERDU à C. CANAL, G. MICLO à F. MONCHABLON

**Secrétaire de séance :** C. CANAL

### **Délibération n° 108-2023**

**Objet :** Statuts communautaires - définition de l'intérêt communautaire

#### Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°125-2021 du 7 décembre 2021 relative à la définition de l'intérêt communautaire,

#### Considérant

- que certaines compétences sont assorties d'un intérêt communautaire,
- qu'il est défini à la majorité des deux tiers des membres de l'assemblée,
- l'échange intervenu en bureau communautaire le 9 mai 2023,

Monsieur le Président rappelle que lors des débats relatifs au vote du budget primitif, l'assemblée a décidé de l'augmentation de ses recettes fiscales, afin de se substituer à ses communes membres au sein du Syndicat intercommunal de la piscine Béatrice Hess, au dessein d'assumer pour leur compte, le surcroît de cotisation résultant du retrait conventionnel du Conseil départemental du Territoire de Belfort dans le financement du syndicat le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Afin de finaliser cet engagement, il appartient à l'assemblée communautaire de modifier l'intérêt communautaire qui assortit la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », pour inclure l'équipement nautique à la liste existante.

Par ailleurs, lors de l'échange intervenu en bureau le 9 mai, les Vice-présidents ont exprimé la volonté de soumettre à l'assemblée le retrait du skate park d'Etueffont des équipements relevant de la communauté de communes.

Ainsi, Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la liste correspondant à la rédaction de l'intérêt communautaire de la compétence susmentionnée, ainsi qu'il suit :

- Equipements culturels et sportifs
  - l'Espace la Savoureuse à Giromagny, l'EISCAE à Etueffont
  - la création et la gestion des médiathèques
  - le skate park d'Etueffont
  - la piscine Béatrice Hess d'Etueffont
- Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
  - Etablissements d'enseignement préélémentaire et élémentaire, d'une capacité unitaire égale ou supérieure à 500 enfants

Il précise que l'intérêt communautaire relatifs aux autres compétences demeurerait inchangé.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 090-200069060-20231128-108\_2023-DE

Berser  
Levrault

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**FAIT SIENNE** la proposition de Monsieur le Président,  
**DEFINIT** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'intérêt communautaire ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le



ID : 090-200069060-20231128-108\_2023-DE

#### COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire  
Sont d'intérêt communautaire :
  - la création et la gestion d'infrastructures de télécommunication ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au grand public
  - la gestion et l'entretien des itinéraires de randonnée pédestre hors PDIPR, correspondant aux boucles suivantes :
    - n°1 : Anjoutey – Bourg-sous-Châtelet – Saint-Germain-le-Châtelet
    - n°2 : Felon – Saint-Germain-le-Châtelet – Romagny-sous-Rougemont
    - n°3 : Lachapelle-sous-Rougemont – Felon
    - n°4 : Lachapelle-sous-Rougemont – Petitefontaine
    - n°5 : Petitefontaine – Lachapelle-sous-Rougemont
    - n°6 : Petitefontaine – Lac de la Seigneurie
    - n°7 : Leval – Petitefontaine – Lac de la Seigneurie
    - n°8 : Rougemont-le-Château – Leval – Romagny-sous-Rougemont
    - n°9 : Rougemont-le-Château – Saint-Nicolas
    - n°10 : Etueffont – Lamadeleine-Val-des-Anges
    - n°11 : Rougemont-le-Château
    - n°12 : Etueffont – Anjoutey
    - n°13 : Petitmagny – Etueffont
    - n°14 : Petitmagny – Grosmagny
    - n°15 : Riervescemont – Lamadeleine-Val-des-Anges
- Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire  
Sont d'intérêt communautaire :
  - l'organisation d'un marché de terroir
  - le soutien à certaines animations commerciales et/ou économiques structurantes et/ou susceptibles d'avoir des retombées économiques locales

#### COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie  
Sont d'intérêt communautaire :
  - la valorisation de la filière bois comme levier de développement local, par la mise en place d'un approvisionnement territorial structuré, l'aménagement, l'entretien et la gestion de plateformes bois
  - la mise en cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées, notamment par l'adhésion au Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Politique du logement et du cadre de vie  
Sont d'intérêt communautaire :
  - le maintien à domicile par l'adaptation des logements à la dépendance et au vieillissement
  - les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) intéressant plusieurs communes
  - l'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH)
- Création, aménagement et entretien de la voirie  
Sont d'intérêt communautaire :
  - voies de desserte à la ZAC du Mont Jean : rue de Vescemont à Giromagny d'une longueur de 190 m, voie d'accès débutant à l'intersection avec la rue du Stade à Vescemont jusqu'à l'entrée de l'entreprise SMRC, d'une longueur de 198 m
  - voie de desserte à la ZI d'Auxelles-Bas : rue de la Goutte d'Avin à Auxelles-Bas, d'une longueur de 611 m

- desserte interne des ZAE de la Charmotte et de la Brasserie, depuis l'intersection avec la RD 83 pour la première et avec la RD 83 pour la seconde.

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Sont d'intérêt communautaire :

- Equipements culturels et sportifs

- l'Espace la Savoureuse à Giromagny, l'EISCAE à Etueffont
- la création et la gestion des médiathèques
- la piscine Béatrice Hess d'Etueffont

- Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- Etablissements d'enseignement préélémentaire et élémentaire, d'une capacité unitaire égale ou supérieure à 500 enfants

- Action sociale d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- la création et la gestion de structures et de services d'accueil de la petite enfance :

- relais assistants maternels,
- lieux d'accueil enfants parents (LAEP),
- multi-accueils,
- halte-garderie,

- la création et la gestion de structures et de services d'accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires,

- la création et la gestion de structures et de services d'accueils à destination des jeunes,

- la création et la gestion de services à destination des familles, de la vie sociale et des aînés,

- favoriser l'accès au sport et à la culture, des jeunes âgés de 3 à 18 ans domiciliés dans le ressort communautaire,

- la participation au dispositif d'insertion professionnelle mis en place par les partenaires institutionnels, notamment la Mission locale espace jeune du Territoire de Belfort,

- la création, l'entretien et la gestion d'une maison de santé pluriprofessionnelle, allée de la grande prairie à Giromagny.

### Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
Christian CANAL

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le



ID : 090-200069060-20231128-108\_2023-DE